

le 5 juillet 2006
 Le cinq juillet deux mil six, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - M^{me} M^e CREPINSEK - M. F. ALLARY - M^{me} L. PHELIPPEAU
 M. B. BOURREAU - M. A. FERRET - M^e J. JOSEPH - M. J. FAZIERE.

Absente excusée : M^{me} J. HOUCQUET

Absent : M. B. BOUCHER

Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR : Emprunt 14.000 € pour travaux bâtiments communaux

Monsieur Le Maire donne le résultat de la consultation de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de la Poste.

La Poste n'a pas répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'emprunter 14.000 € pour les travaux sur les bâtiments communaux, au Crédit Agricole Charente Périgord
- durée : 10 ans
- périodicité : annuelle
- taux nominal : 4.13 % soit taux apparent : 3.63 % -
- versement : fin août 2006
- Date de 1ère échéance : 15 janvier 2007.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires.

P.J : contrat



ORDRE DU JOUR : demande certificat d'urbanisme LEGGETT n° 16.10306N0003

LEGGETT IMMOBILIER a déposé une demande de certificat d'urbanisme (CU n° 1610306N0003) pour l'unité foncière cadastrée Section D n° 265 et 265b « Chez Bernard » en vue de construire une maison d'habitation.

Cette unité foncière nécessite l'extension

- du réseau d'eau potable pour 31 ml (SAUR)
- de l'alimentation électrique dans le cadre d'un raccordement pour 46 ml (SDEG 16).
- D'un avis du service de l'assainissement non collectif.

Monsieur Charles LUKE, futur acquéreur, s'est engagé par écrit à prendre en charge le financement des travaux de raccordements avec paiement directs à la SAUR et au SDEF 16.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, vu les accords écrits dégageant la commune de toute participation financière, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au certificat d'urbanisme N° 1610306N0003 – section D n° 265 et 265 b, « Chez Bernard » : les extensions en eau et en électricité seront effectuées pour les raccordements propres et desservant uniquement l'unité foncière.
- Autorise la SAUR et le SDEG 16 à percevoir directement le financement des travaux
- Souhaite déroger à la constructibilité limitée en application de l'article L 111-12 de code de l'urbanisme pour éviter la désertification de la commune et maintenir la population sur son territoire.

17.07.2006

11.07.2006

**ORDRE DU JOUR : modification des Statuts de la Communauté d'Horte et Lavalette
Convention de mise a disposition et de prestation de service.**

11.07.2006

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors de la réunion communautaire du 17 mai 2006, les statuts de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette ont été modifiés et approuvés.

Vu le code générale des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211.20.1.

Monsieur Le maire donne lecture des statuts et des conventions.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications des statuts annexés à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles et des prestations de service, avec la Communauté de Communes, leur permettant ainsi d'exercer les compétences qui lui sont transférées par les nouveaux statuts.

P.J



ORDRE DU JOUR : Circuit transport scolaire août 2006

Monsieur Le Maire informe qu'il est toujours nécessaire de faire deux tours le matin (11 enfants) et le soir (10 enfants). Le circuit est le même que celui arrêté en mai 2006 avec le transport VRIET soit

17.07.2006

	<u>Le matin</u>		<u>Le soir</u>
<u>1^{er} tour :</u>	CHARRAS ECOLE		<u>1^{er} tour :</u> CHARRAS ECOLE
	- Chez Parrucou 2		- Les Roudiers 1
	- Les Roudiers 1		- Chez Parrucou 2
	- Charras Ecole		- Combiers 2
<u>2^{ème} tour</u>	CHARRAS ECOLE		<u>2^{ème} tour :</u> CHARRAS ECOLE
	- Le Moulin Neuf 1		- Combiers
	- Combiers 2		- Les Monneries 1
	- Les Monneries 1		- La Chapelie Haute 2
	- La Chapelie haute 2		- Rozet 2
	- Rozet 2		- CHARRAS
	- CHARRAS		

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces circuits et autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants nécessaires.



Questions diverses.

Travaux - pose dalles, béton archère, ouvrant haut de la porte cuisine
- buses " la vue " + calcaire (Bénérolat tête de buses).

Termeture du restaurant de Eloulas.

M. le Maire informe qu'il a acheté un lot de vaisselle et que la chambre froide pouvait être démontée et remontée, pour Combiers. La proposition de propriétaires est de 1000€ en ferai. réponse avant le 25 août 2006.
Après en avoir délibéré le conseil aimerait avoir un devis pour

L'installation par un professionnel et sa mise en route, suite aux données ultérieures.
Ont signé les membres présents

[Handwritten signatures]

19.1.2006